

À Vincennes, le 6 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de 3 conventions entre l'OFB et les TAAF



Credit photo : Guillaume DIRBERG

Signature des conventions par le préfet, administrateur supérieur des TAAF, Monsieur Mikael QUIMBERT et le directeur général de l'OFB, Olivier THIBAUT.

Le 24 juin 2026, l'Office français de la biodiversité (OFB) et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) ont signé un partenariat financier autour de 3 projets liés à la convention-cadre signée en décembre dernier. Il s'agit de projets ambitieux et complémentaires en faveur de la préservation de la biodiversité des TAAF.

Les TAAF sont un vaste territoire composé de plus de 7 700 km² de terres insulaires (hors terre Adélie) et 2 260 700 km² d'eaux sous juridiction française. Il abrite un patrimoine naturel marqué par un fort taux d'endémisme comportant des espèces protégées et menacées, telles que l'albatros fuligineux, le manchot empereur ou la tortue verte.

Trois projets sont prévus :

- 1) Renforcement des dispositifs de biosécurité dans les TAAF
- 2) Outils de caractérisation des enjeux flore/ habitats
- 3) Poursuite et optimisation des actions de régulation du renne (*Rangifer tarandus*) à Kerguelen.

Des projets au service de la biodiversité

Ces trois projets répondent à différents enjeux auxquels sont confrontés les TAAF. En termes de biosécurité, le projet vise à réduire les risques d'introduction et de dispersion d'espèces allochtones dans les Terres australes, les îles Éparses et en Terre Adélie par plusieurs opérations : renforcement des mesures de biosécurité sur l'ensemble des territoires des TAAF, équipement du hangar Biosécurité TAAF au Port de La Réunion ou encore le déploiement de stations Biosécurité complémentaires dans les îles.



Crédit photo : Guillaume DIRBERG

Dans un cadre de révision des documents de gestion, notamment le Plan d'action Biodiversité des îles Eparses, les TAAF souhaitent également se doter d'outils opérationnels tels que des guides techniques sur la flore et les habitats à destination de leurs agents et des partenaires.

Enfin, le dernier projet a pour objectif de poursuivre et renforcer la régulation de la population des rennes sur l'archipel de Kerguelen. Soixante-dix ans après son introduction, le renne poursuit sa colonisation de ce territoire et continue d'exercer une pression sur les milieux naturels.

Coopération concrète, adaptée aux enjeux des TAAF

À travers ces trois projets structurants, l'OFB et les TAAF réaffirment leur volonté de conjuguer leurs expertises au service de la connaissance et de la préservation d'un patrimoine naturel parmi les plus remarquables de la planète.

Office français de la biodiversité
Site de Vincennes
« Le Nadar », hall C
5 square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr

Cabinet du préfet, administrateur supérieur des TAAF
Service communication
1 Rue Gabriel Dejean – 97410 Saint-Pierre
Tél : 02 62 96 77 55 / 06 92 74 53 84